

Autorisations limitées - G-Art.14 Installations spéciales

Module

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
335098					CAF ⁷⁵⁰ n°4245 CPMBG*voir conditions	CHF 2'850

DÉFINITION

L'autorisation pour l'exécution de travaux sur des installations nécessitant des connaissances spéciales selon l'art. 14 de l'OIBT, par ex. : dispositifs d'alarme, les monte-charge, bandes transporteuses, enseignes lumineuses, installations photovoltaïques, installations d'accumulateurs fixes, les systèmes d'alimentation en électricité sans coupure et les bateaux, est accordée à une entreprise dont l'employé a réussi l'examen ESTI ou pratiqué 3 ans sous la surveillance d'une personne de métier ou d'une personne ayant réussi l'examen ESTI correspondant.

PRÉREQUIS

Avoir suivi préalablement les modules :

- A-Accès aux locaux électriques
- B-Manipulation dans les locaux électriques
- C-Maintenance des appareils électriques.

PRIX

Prix du module : CHF 2'850.- Le prix comprend les modules "A-Accès locaux électriques", "B-Manipulation dans les locaux électriques" et "C-Maintenance des appareils électriques".

PUBLIC

Employés actif dans l'exécution de travaux sur des installations spéciales sous la surveillance d'une personne du métier ou d'une personne ayant réussi l'examen correspondant avec 3 ans d'expérience au moment de l'examen.

Le participant s'assurera de son éligibilité auprès de l'ESTI pour suivre sa formation (voir Règlement dans onglet « Documents »).

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Examen de validation organisée par l'ESTI.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé, sous la responsabilité de son entreprise, à effectuer des interventions d'entretien et de réparation sur des installations spéciales et notamment :

- Connaître le cadre légal spécifique à l'article 14
- Appréhender les différentes méthodes de travail
- Connaître les différentes installations et récepteurs
- Connaître et interpréter les vérifications à effectuer
- Savoir remplir la documentation obligatoire à chaque intervention.

CONTENU

- Bases de l'électrotechnique
 - Notions électriques fondamentales
 - Transformation d'énergie
 - Induction électromagnétique
 - Courant alternatif
 - Courant triphasé
- Normes et prescriptions d'installation
 - Loi sur les installations électriques (LIE)
 - Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT)
 - Ordonnance sur les matériels à basse tension (OMBT)
 - Normes sur les installations électriques (NIBT)
 - Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)

- Vue d'ensemble des autres normes : CFST, SUVA, VDE 701/702

- Contrôle des installations électriques
- Propriétés de l'électricité, effets de l'électricité
- Prévention des incendies dans les installations électriques
- Utilisation sûre de l'électricité

- Métrologie
- Instruments de mesure
- Exécution et interprétation des mesures

- Travail pratique
- Matériels
- Matériels d'installation
- Dispositifs de coupure et de protection.

Méthode

Démonstrative et interactive.

Matériel

Un support de cours est remis au début de la formation - sur clé USB
Le participant possédant un appareil de contrôle devra l'apporter.

INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

DURÉE ET ORGANISATION

Dates : sessions printemps et automne de chaque année.

Durée : 7,5 jours.

REMARQUES

Prix du module : CHF 2'850.- y compris les modules "A-Accès aux locaux électriques", "B-Manipulation dans les locaux électriques" et "C-Maintenance des appareils électriques".

Durée : 7,5 jours répartis sur 2 mois (env. 52h.)

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch

T : +41 (0)22 807 3086